

Sujet : [INTERNET] Observation sur l'hydrologie de la vallée de la Goupillerie

De : "> gérard Leriche (par Internet)" <leriche.gf@wanadoo.fr>

Date : 02/12/2018 16:32

Pour : ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr

Bonjour,

Je vous remémore le passage qui a attiré mon attention dans l' étude d'impact :

IMPACT HYDROLOGIQUE

Toute modification d'utilisation d'un terrain est susceptible d'engendrer un impact sur le fonctionnement hydrologique du site. L'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol doit donc prendre en compte cet impact potentiel.

Impacts sur l'écoulement des eaux

Le site du projet s'inscrit sur le bassin versant direct du Loir, qui s'écoule en bordure est et sud de l'agglomération de Vendôme. A l'échelle du site, les eaux de ruissellement gagnent les fossés enherbés présents sur ses limites nord, sud et est, qui se rejoignent à l'angle sud-est et dévalent le talus par l'intermédiaire d'un caniveau. Les eaux rejoignent ensuite le fossé qui s'écoule en pied de talus, en bordure de la culture voisine, et sont acheminées jusqu'au lieu-dit La Basse Tuilerie, à environ 1,7 km au sud, puis gagnent le réseau d'eaux pluviales communal.

J'habite depuis quelques 4 décennies le lieu-dit La Goupillerie et assiste à des inondations factuelles après des pluies ininterrompues de 24 heures. Il s'en produit au moins une fois par an et provoque des dommages pour le chemin que j'utilise chaque jour.

La Ville de Vendôme connaît bien le problème en aval au lieu-dit " Le Cimetière ».

Comme depuis peu, à ma grande satisfaction, ce chemin, baptisé chemin rural n°3, a été refait et goudronné, le fossé recreusé côté est, sur la partie concernée par la commune de Saint Ouen, je ne voudrais pas le revoir à nouveau détérioré.

Ma crainte est établie sur deux données :

- La surface couverte, importante, par les panneaux photovoltaïques accélérera le débit du ruissellement dans un temps court et comme les terres feront moins ou pas office de tampon, on assistera non pas à un ruissellement mais, lors des fortes pluies, à l'évacuation d'une lame d'eau qui envahira le fond de vallée d'autant plus ... et c'est mon deuxième point.

- Le fossé d'écoulement bien marqué au départ de l'installation prévue n'existe plus après la route qui rejoint la Tuilerie à la route de dansé et les eaux se répandent sur le dit chemin, envahissent les terres de M.Gaillard, en partie M.Leriche puis retraversent en partie le chemin et l'empruntent quand le débit est important au niveau des habitations.

Ensuite elles reprennent un fossé cette fois sur la commune de Vendôme, souvent insuffisant pour rejoindre le bassin de rétention et continuent à couler dans le chemin

souvent emprunté par la population locale, promeneurs et cyclistes.

Si vous pouvez par ces observations contribuer à affiner l'étude et proposer des travaux cohérents avec le projet, je vous en serais reconnaissant.

Dans l'espoir de vous lire, recevez mes sincères salutations.

M.Leriché Gérard

La Goupillerie

41100-Saint Ouen.